

<b>CONSEIL/COMMISSION :</b> .....		<b>DATE DU SCRUTIN :</b> .....		S'il y a lieu,  <b>AGRAFEZ ICI LE LOGO.</b>  N'oubliez pas de l'envoyer également à l'adresse <a href="mailto:elections@unc.nc">elections@unc.nc</a>
<b>COLLEGE :</b> .....		<b>NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR :</b> .....		
<b>DENOMINATION DE LA LISTE :</b> .....				
(S'il y a lieu) <b>Appartenance, soutien :</b> .....				
<b>Délégué de liste :</b> (représentant la liste lors du comité électoral consultatif qui examinera la recevabilité des candidatures pour ce scrutin)				
N° d'ordre	<b>CANDIDATS</b>			
<b>1</b>	<b>NOM Prénom :</b> Grade et corps : Composante : Adresse : N° de téléphone :			
<b>2</b>	<b>NOM Prénom :</b> Grade et corps : Composante : Adresse : N° de téléphone :			
<b>3</b>	<b>NOM Prénom :</b> Grade et corps : Composante : Adresse : N° de téléphone :			
<b>4</b>	<b>NOM Prénom :</b> Grade et corps : Composante : Adresse : N° de téléphone :			
<b>5</b>	<b>NOM Prénom :</b> Grade et corps : Composante : Adresse : N° de téléphone :			

**Dans le cas d'une candidature au conseil d'administration, vous devez désigner, ci-dessous, le nom du candidat de la liste qui siègera au comité électoral consultatif pour la durée de son mandat pour y représenter votre liste si elle obtient au moins un siège.**

Nom et prénom du candidat :



# DÉPÔT DE LISTE PERSONNELS

Je soussigné,  
Nom et prénom du déposant :

Atteste de la présentation des cartes  
professionnelles ou de tout justificatif d'identité  
de tous les candidats inscrits sur cette liste.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Nom du déposant :

"Lu et approuvé"

(signature)

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**  
(à remplir par le secrétariat de .....)

Date et heure du dépôt :

Cachet et signature :

**CONSEIL :** **DATE DU SCRUTIN :**

**COLLEGE :** ..... **NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR :** .....

**DENOMINATION DE LA LISTE :** .....

**DESIGNATION D'ASSESEURS :**

Conformément à l'article D719-28 du code de l'éducation, dans sa partie réglementaire, **chaque liste en présence a le droit de proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.**

Si vous souhaitez proposer des assesseurs, merci de compléter les lignes ci-dessous :

**Bureau de vote :** .....

TENUE DES URNES			
Asseur titulaire	Asseur suppléant	Date	Horaires
Nom :	Nom :		
Prénom :	Prénom :		

## INFORMATIONS

Conformément à l'article D719-22 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire, **chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.**

Conformément à l'article L719-1, au conseil d'administration, « chaque liste assure la représentation d'au moins deux des grands secteurs de formation mentionnés à l'article L. 712-14 »

- Droit, Économie et Gestion,
- Lettres, Langues et Sciences Humaines,
- Sciences et techniques.

Conformément à l'article 15 des statuts de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, « Pour les élections dans chaque commission, les listes de candidats dans les catégories des professeurs des universités et personnels habilités à diriger les recherches doivent comprendre dans les trois premières places des représentants de deux secteurs de formations différents. Pour les élections à la commission de la recherche du CAC les listes de candidats dans la catégorie des HDR doit comprendre des représentants de deux secteurs de formation différents. Pour les élections dans chaque commission, les listes de candidats dans les catégories des doctorants, doivent comprendre dans les deux premières places des représentants de deux secteurs de formations différents. Les listes de candidats dans les catégories des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et personnels pourvus d'un doctorat et des usagers doivent comprendre, pour les trois premières places un représentant de chacun des trois secteurs de formations<sup>1</sup>. »

### **Documents à fournir, outre l'imprimé de dépôt de liste de candidats :**

1. Les listes de candidats doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat.**
2. Pour l'élection des représentants des personnels, les candidats présenteront leur carte professionnelle ou une pièce d'identité au déposant de la liste qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle.

S'il y a lieu :

3. Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature (les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote). Le cas échéant, la **preuve écrite de cette appartenance ou soutien** sera jointe au dépôt de candidature (attestation signée par le responsable syndical ou le président de l'association).
4. Si les candidats souhaitent qu'un **logo** figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures, agrafé à l'endroit prévu sur l'imprimé de dépôt de liste de candidats et transmis à l'adresse suivante : [elections@unc.nc](mailto:elections@unc.nc)

**Les candidats sont rangés par ordre préférentiel.**

---

<sup>1</sup> L'article L. 712-4, dans sa rédaction issue de la même loi, renvoie aux statuts de l'université le soin de déterminer les conditions dans lesquelles est assurée la représentation des grands secteurs de formation au sein de la CFVU et de la CR du CAC.